

DECRET N° 2010-511 DU 07 DECEMBRE 2010

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, du samedi 04 décembre 2010 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010, portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 2010-504 du 03 décembre 2010 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 05 décembre 2010 ;

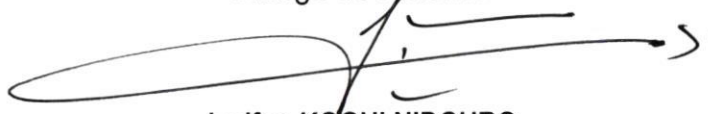
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, pour compter du samedi 04 décembre 2010 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 DECEMBRE 2010

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale
Chargé de l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO